

NOTE D'INFORMATION
N° 2024-01
à l'attention de l'ensemble du
personnel et des visiteurs

Objet : Port du masque chirurgical facultatif à compter du 8 janvier 2024

L'Etablissement n'est actuellement confronté à aucun cluster (apparition de 3 cas confirmés ou très probables de Covid19 très proches les uns des autres).

Dans ce contexte, le port du masque chirurgical devient facultatif **mais fortement recommandé** pour le personnel comme les visiteurs à partir du 8 janvier 2024.

Cette mesure sera réévaluée en cas de rebond épidémique.

Chacun pouvant toutefois souhaiter utilement porter un masque, la pharmacie continuera à en assurer la fourniture.

Le port d'EPI devra être respecté dans le cadre de l'application des protocoles d'hygiène (précautions gouttelettes).

Les professionnels libéraux ou extérieurs qui interviennent au sein du service des consultations pourront continuer à demander à leur patientèle de porter le masque.

Fait à La Souterraine, le 8 janvier 2024

Le Directeur



S. LHERBIER-LEVY